

Les Biomédicaments (hors anti-TNF alpha)



Des biomédicaments, qui ne ciblent pas le TNF alpha, sont aussi disponibles pour traiter la polyarthrite rhumatoïde. Ils sont prescrits en cas d'échec, d'intolérance ou de contre-indication aux anti-TNF alpha.

Trois biomédicaments agissent sur d'autres protéines médiatrices de l'inflammation : le tocilizumab et le sarilumab ciblent l'interleukine 6 et l'anakinra cible l'interleukine 1.

Deux autres biomédicaments ont pour cible des cellules de l'immunité : le rituximab vise le lymphocyte B et l'abatacept le lymphocyte T.

✓ Les biomédicaments sont habituellement **prescrits en association avec du méthotrexate** pour plus d'efficacité. En cas d'intolérance au méthotrexate, ils peuvent être prescrits en monothérapie.

✓ Ces biomédicaments agissent sur l'inflammation durablement mais **il faut de 8 à 14 semaines pour qu'ils atteignent leur pleine efficacité**. Des anti-inflammatoires et des antidouleurs sont prescrits en conséquence pour couvrir cette période.

Un bilan, avec des examens spécifiques en fonction du médicament envisagé mais aussi de votre état de santé, est réalisé avant la première prescription afin de vérifier que vous ne présentez pas de contre-indication. À cette occasion, vos vaccins sont mis à jour et votre état dentaire est vérifié.

EN PRATIQUE :

MODE D'ADMINISTRATION :

Le mode d'administration varie en fonction du traitement qui vous a été prescrit.

- Certains biomédicaments sont administrés en perfusion, à l'hôpital de jour. Une perfusion dure entre 1 à 2 heures ; l'hôpital vous gardera en général quelques heures supplémentaires après la perfusion, par mesure de sécurité.
- Les autres se présentent sous forme d'injection, à faire à domicile. Vous pouvez choisir de réaliser votre injection vous-même, ou solliciter l'aide d'un infirmier. L'injection sous-cutanée peut se faire soit avec une seringue pré-remplie, soit avec un stylo pré-rempli.

Sortez la seringue ou le stylo du réfrigérateur 30 mn avant l'administration. Pensez à vous laver les mains, à vous désinfecter la peau et à alterner les sites d'injection sur différentes parties du corps ou à décaler de quelques centimètres le point d'injection par rapport au précédent.

VACCINATION : Aucun vaccin vivant ne doit être administré pendant le traitement : BCG, ROR, varicelle-zona, fièvre jaune et vaccin nasal contre la grippe saisonnière. Si besoin, les vaccins peuvent être injectés après interruption du traitement.

PRESCRIPTION : La prescription initiale des anti-TNF est faite par le rhumatologue, puis le traitement peut être renouvelé par le médecin de ville.

CARTE DE SURVEILLANCE : Une carte de surveillance patient vous sera remise par votre rhumatologue. Elle contient des informations importantes de sécurité d'emploi de votre médicament, et sera à présenter à tout professionnel de santé susceptible de vous prendre en charge.

SOINS DENTAIRES : Le traitement habituel d'une carie ne demande pas de précaution particulière et est possible pendant votre traitement par biomédicament. Pour un détartrage, votre dentiste peut vous prescrire un traitement préventif par antibiotique, de même pour une extraction ou la pose d'un implant.

Ces informations sont à consulter à titre indicatif ; seul votre rhumatologue est en mesure de répondre à vos questions en fonction de vos besoins.

Sources : www.vidal.fr / <http://cri-net.com/>

Association Française des Polyarthritiques – www.polyarthrite.org

Maj déc. 2020

Anti- IL-1 : KINERET®

Substance active : Anakinra

Biosimilaires : Pas de biosimilaire actuellement

Date d'autorisation de mise sur le marché (AMM) : 15 novembre 2013

Comment dois-je prendre Kineret® ?

Le traitement se fait par injection sous-cutanée, en seringue préremplie chez vous.

L'injection de Kineret® se fait tous les jours, à la même heure.

La dose habituelle est de 100 mg.

Quels sont les effets indésirables possibles ?

Comme tous les médicaments, Kineret® peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde. La plupart des effets indésirables sont légers à modérés. En tout cas, signalez à votre médecin tout signe anormal qui dure plus d'une journée, spécialement si vous avez de la fièvre.

Les effets indésirables le plus souvent constatés (plus de 10 % des patients) sont : réaction au point d'injection (douleur, rougeur, bleus, gonflement) • maux de tête.

Attention, liste non exhaustive qui présente les effets indésirables les plus courants. Consultez la notice du traitement pour la liste exhaustive.

Ce médicament peut interagir avec les médicaments de la famille des anti-TNF (contenant de l'éta nercept ou de l'abatcept : augmentation du risque d'effets indésirables graves.

Comment dois-je conserver Kineret® ?

Les seringues pré-remplies et les stylos se conservent au réfrigérateur entre +2 et +8°, il ne faut pas les congeler. Une fois sortis du réfrigérateur, ils peuvent être conservés 14 jours à température ambiante (maximum 25°) et à l'abri de la lumière. Passé ce délai, le produit ne peut plus être utilisé.

Je désire avoir un enfant. Puis-je continuer ce traitement ?

Vous êtes une femme : Il est conseillé d'utiliser une contraception efficace pendant le traitement. L'effet de ce médicament pendant la grossesse est mal connu : son usage est déconseillé chez la femme enceinte. Si vous avez un projet de grossesse, parlez-en avec votre médecin.

Cependant, en raison des propriétés pharmacologiques de Kineret® (immunosuppresseur), de données cliniques encore peu nombreuses et en l'absence de dosage dans le lait ou le plasma d'enfants allaités, il est préférable de ne pas allaiter sous Kineret®, en particulier si l'enfant est un nouveau-né.

Vous êtes un homme : Aucune donnée n'est pour le moment disponible sur l'effet de Kineret® sur la fertilité chez les humains.

Et si j'oublie mon traitement ?

Si vous avez oublié de prendre une dose de Kineret®, contactez votre médecin pour savoir quand faire la prochaine injection. Attention : pour être pleinement efficace, votre traitement doit être pris régulièrement. S'il vous arrive d'oublier de prendre votre traitement ou d'en différer la prise, quelle qu'en soit la raison, informez-en votre rhumatologue. Vous pourrez trouver une solution ensemble.

Je dois me faire opérer. Quelle est la marche à suivre ?

Avertissez les professionnels de santé de votre traitement. Pour une intervention chirurgicale, y compris dentaire, il est recommandé d'arrêter Kineret® la semaine qui précède le geste chirurgical et de le reprendre 1 à 2 semaines après le geste.

Ces informations sont à consulter à titre indicatif ; seul votre rhumatologue est en mesure de répondre à vos questions en fonction de vos besoins.

Sources : www.vidal.fr / <http://cri-net.com/>

Association Française des Polyarthritiques – www.polyarthrite.org

Maj déc. 2020